

MODALITES DE FINANCEMENT :

Le 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne se termine au 31 décembre 2023. Le calcul du restant à financer par la Communauté de Communes est réalisé en considérant les aides du Département des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le coût total indiqué intègre la MOE et frais d'études diverses mais n'intègre pas les coûts d'acquisition des terrains.

1. Création de stations et réseaux (communes en assainissement autonome) :

Les communes concernées sont Artassenx, Castandet, Le Vignau, Lussagnet et Maurrin. L'urbanisation dans le cadre du PLUi impose à l'ensemble de ces collectivités de s'équiper d'un système collectif de traitement des eaux usées afin d'ouvrir à la construction de nouvelles zones.

Le dimensionnement des stations d'épurations à filtres plantés de roseaux est basé sur la population à terme des communes avec un taux d'occupation de 2,2 habitants par foyer sans coefficient de sécurité. Les diminutions des habitudes de consommations (110 l/hab/j plutôt que 150 l/hab/j) et de rejet de charge polluante (50 g/hab/j de DBO5 plutôt que 60 g/hab/j de DBO5), font office de marge de sécurité dans les dimensionnements.

Le projet global de création des systèmes d'assainissement collectif représente un investissement total de **2 635 675 €HT**.

Le reste à charge de la collectivité (REGIE) après déductions des aides est évalué à 1 546 420 €HT.

La Régie a par ailleurs budgétisé un investissement de 1 000 000 €HT pour la création de systèmes d'assainissement sur les 5 communes concernées. **Il restera donc à financer 546 420 €HT soit 21% du coût total des opérations. Ceci pourra être réalisé soit par répercussion sur le prix de l'eau assainie du territoire, soit par emprunt, soit par participation des communes** (le coût supporté par la commune pourra être répercuté sur le prix de vente des terrains à bâtir).

Toutefois, des demandes de subventions supplémentaires pourront être possibles dans le cadre des financements de l'Etat. (Mesures de relance économique suite à la crise sanitaire du COVID)

Plan de financement

	COÛT PROJET	Participation CD40	Participation Agence	Reste à charge après participation financeurs
Artassenx	696 140,00 €	155 170,00 €	163 680,00 €	377 290,00 €
Castandet	418 255,00 €	98 640,00 €	49 970,00 €	269 645,00 €
Le Vignau	719 190,00 €	165 970,00 €	150 980,00 €	402 240,00 €
Lussagnet	163 410,00 €	38 025,00 €	26 130,00 €	99 255,00 €
Maurrin	638 680,00 €	136 530,00 €	104 160,00 €	397 990,00 €
TOTAL PROJET	2 635 675,00 €	594 335,00 €	494 920,00 €	1 546 420,00 €

2. Extensions de réseaux (communes en assainissement collectif existant) :

L'urbanisation des communes assainies dans le cadre du PLUi impose la réalisation d'extensions de réseaux sur certaines d'entre elles.

Ces travaux restent à la charge des communes qui peuvent financer leur investissement par répercussion sur le prix des terrains à bâtir.

Plan de financement

	LINEAIRE RESEAU	COÛT EXTENSIONS	participations CD40+Agence de l'Eau	Reste à charge après participation financeurs
Bascons	1770 ml+ 150 EH	737 510,00 €	283 830,00 €	453 680,00 €
Bordères et Lamensans	-	- €	- €	0,00 €
Cazères sur l'Adour	640 ml	234 360,00 €	97 865,00 €	136 495,00 €
Grenade sur l'Adour	1120 ml	336 040,00 €	155 560,00 €	180 480,00 €
Larrivière Saint Savin	-	- €	- €	0,00 €
Saint Maurice sur Adour	770 ml	197 130,00 €	33 750,00 €	163 380,00 €
TOTAL PROJET		1 505 040,00 €	571 005,00 €	934 035,00 €

Le financement de ces investissements par emprunt représente **une augmentation du prix de l'eau assainie de 0,28€/m3**.

ECHÉANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Les travaux de création de STEP sont prévus sur 3 années à raison de 2 créations par an à partir de 2021.

Les travaux d'extension pourront débuter dès l'année 2021.

L'échéancier précis des communes n'a pas été établi à ce jour et dépend également des plans de financement définitifs de chaque projet.